

Covid 19 : évolution des mesures sanitaires /

RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DES STAGIAIRES

Retrouvez ci-dessous les mesures en vigueur au sein du CNFPT Normandie :

Informations :

LE PORT DU MASQUE :

Le port du masque n'est plus obligatoire pour les agents, les stagiaires et les intervenants. Toutefois le CNFPT continue de mettre à disposition à l'accueil et dans les salles de formation des masques pour celles et ceux qui souhaitent le porter. De même les stagiaires qui souhaitent porter leur propre masque sont libres de le faire.

LE LAVAGE DES MAINS :

Les mains doivent continuer à être lavées régulièrement avec de l'eau et du savon ou du gel hydro alcoolique. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition à l'accueil et dans les salles. Il vous appartient d'y penser régulièrement.

LES ESPACES DETENTE :

Ces espaces sont désormais ouverts sans restrictions mais il convient d'éviter les attroupements et à conserver autant que possible vos distances.
La prise de repas y est de nouveau autorisée. Une indemnité repas de 11 € est versée (hors formations de préparation aux concours).

SALLES DE FORMATION :

Les salles de formation doivent être aérées régulièrement et au minimum 10 minutes toutes les heures.
Le port du masque peut néanmoins s'avérer être une précaution nécessaire dans le cas de travaux de groupes ou lorsque le stage a lieu dans une salle ne permettant pas l'aération régulière de celle-ci.

SYMPTÔME :

En cas de symptômes, avant, pendant ou après la formation, les stagiaires sont invités à prévenir immédiatement leur employeur et le CNFPT qui prendra toutes mesures nécessaires.
Dans ce contexte vos coordonnées continuent de vous être demandées sur les listes d'émargement lors de votre venue. Elles n'ont pour finalité que de pouvoir vous prévenir de la présence dans le groupe d'une personne malade.